Conditions d'accès

Le diplôme d'assistant de régulation médicale est obtenu par les voies suivantes :

- La formation initiale dont la formation par apprentissage
- La formation professionnelle continue
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions d'entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

- Etre titulaire d'un baccalauréat ou d'une équivalence ou d'un titre de niveau IV

ou

justifier de 3 années d'expérience professionnelle à temps plein

Epreuve de sélection :

Les candidats doivent envoyer un dossier permettant de se présenter à un entretien oral.

Frais de formation

Droits inscription à la scolarité : **50,00€**

Coût de la formation :

Cursus complet : 8 000,00€ €

Cette formation est éligible au compte CPF, Elle ne peut pas être prise en charge par la Région Grand Est

Contact

Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale

Institut Régional de Formation du CHU de Reims

45 rue Cognacq Jay

51092 REIMS CEDEX

formationarm@chu-reims.fr

03.26.83.28.47

Accès et plans

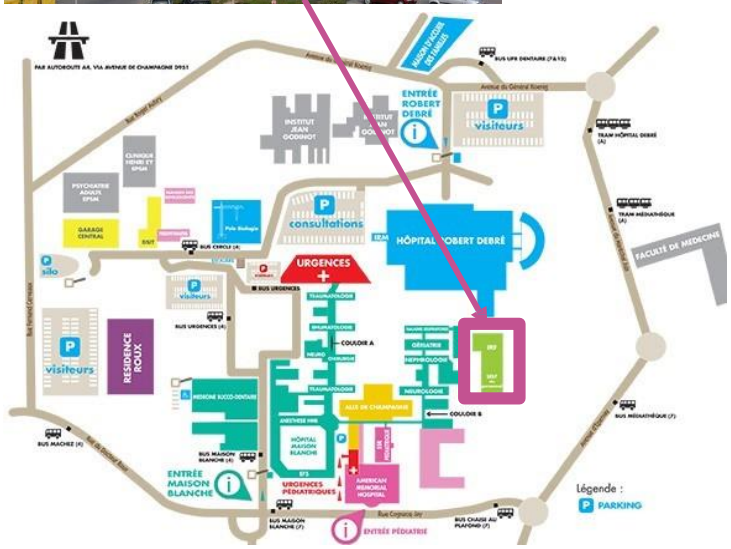

Ne pas jeter sur la voie publique.

CHU DE REIMS

Formation des Assistants de Régulation Médicale

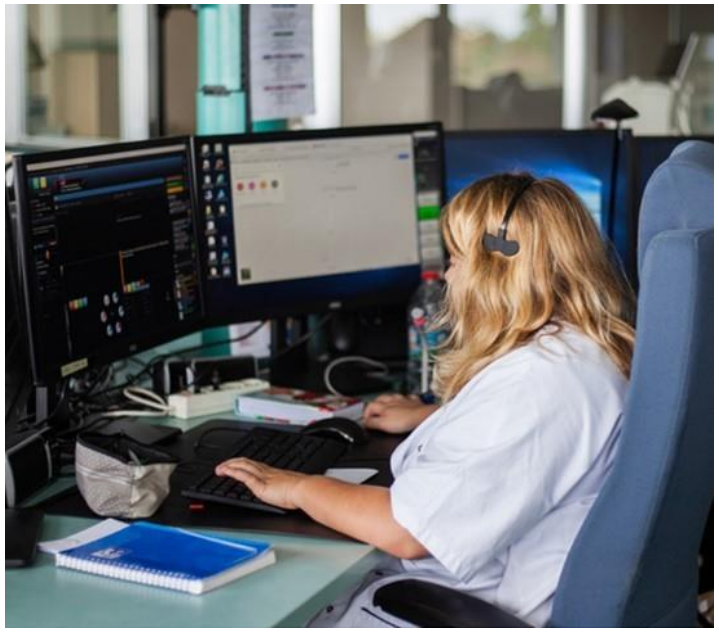

Les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG

Partenariat entre le CHU de REIMS et le CHU de Strasbourg

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@IRFdeReims

www.chu-reims.fr

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : Actions de formation.

Le métier

L'assistant de régulation médicale (ARM) est le premier maillon de la chaîne de secours pré hospitaliers.

C'est le premier interlocuteur de toute personne qui compose le 15 ou le 112 sur son téléphone, en cas d'urgence médicale.

L'assistant de régulation médicale participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité du médecin régulateur, avec lequel il travaille en étroite collaboration.

Il procède à la hiérarchisation des appels par un interrogatoire précis et dirigé, ce qui fait appel à des bases de vocabulaire médical.

Il mobilise les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision du médecin régulateur. Il vient en appui dans la gestion des moyens mis en œuvre en situation sanitaire exceptionnelle.

Ce professionnel doit savoir saisir des informations en temps réel sur un logiciel informatique spécifique.

Il maîtrise les outils informatiques et téléphoniques (téléphonie, informatique et radiocommunication) et assure la maintenance des matériels.

Compétences :

- Accueil
- Écoute
- Analyse
- Capacité d'adaptation à des situations d'urgences

La formation

Le Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale est enregistré au niveau IV du RNCP auprès de France Compétences

Contenu de la formation :

10 mois de formation soit 1470 heures réparties à 50% pour la formation théorique et 50% pour la formation pratique.

La formation pratique comporte 5 semaines de stages découverte et 16 semaines de stages métiers (centre de réception et de régulation médicale installé dans les SAMU, structure mobile d'urgence, établissement de santé, établissement médico-social, structure de transport de malade, structure d'appel d'urgence). Les stages métiers se dérouleront dans les CRRA de Reims, Mulhouse, Charleville /Mezières, Troyes, Chalon sur Saone, Strasbourg, Chaumont, Auxerre, Verdun et Epinal,

Partenariat entre le CHU de Reims et CHU de Strasbourg
Enseignements Théoriques

5 premiers mois au CHU de Reims :

Centre de Formation des ARM
Institut Régional de Formation
du CHU de Reims
45 rue Cognacq Jay
51092 REIMS CEDEX

5 derniers mois au HUS de Strasbourg :

Centre de Formation des ARM
HUS de Strasbourg
Pôle logistique des HUS
70 rue de l'Engelbreit
67000 STRASBOURG

La prochaine rentrée 2023 2024 aura lieu le 4 septembre 2023